



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
JEUDI 19 DECEMBRE 2024
A 19H A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (12) : M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, BRET Vincent, RODRIGUEZ Richard, M. DUC Bernard, Mme RONGY Marie-Madeleine

Pouvoirs (4) :

M CLET Benjamin ayant donné pouvoir à M CHARVAT Patrick
Mme BARRIER Marie-Agnès ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle
M. PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis
M. GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à M. ROLIN Jérôme

Absents excusés (2) :

MARION Isabelle
MARY Claude

ABSENTS NON EXCUSES(1) :

Mme CARRERE Alexandra

Secrétaire de séance : Mme BESSON Isabelle

La séance n'est pas enregistrée

1/-APPROBATION DES PV DU 20 SEPTEMBRE ET DU 18 OCTOBRE

Mme J. JANTON informe que le passage concernant les yourtes n'a pas été indiqué sur le PV du 18/10 ; Il sera rajouté sur ce PV du 19 décembre 2024

Le constat d'infraction a été fait après le conseil municipal

M. B. DUC s'abstient il était absent au conseil du 18 octobre 2024

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention (PV du 20 septembre)

VOTE : 15 pour, 0 contre, 1 abstention (M. DUC pour le PV du 18 octobre 2024)

RECTIFICATION DU PV DU 18 OCTOBRE 2024 : Discussion sur le problème des yourtes installées sur la commune de Montrigaud.

Le constat d'infraction à l'urbanisme a été effectué par la DDT de la Drôme, Nous attendons leur retour pour la marche à suivre.

M. le Maire informe que le point 14 concernant le logiciel JVS MAIRISTEM a été discuté lors du conseil syndical du SIVOS et qu'étant donné que ce n'est pas une obligation de passer pour l'instant aux nouveaux modules d'Horizon Villages Infinity dont les prestations sont un peu plus élevés que le module actuel « Horizon villages Cloud », il n'y a pas lieu de délibérer étant donné qu'il s'agit du renouvellement du contrat actuel.

2/- REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HYPOTHEQUE

M. Le maire informe que par délibération du 11 décembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé sur l'acquisition, par la commune de Valherbasse, d'une bande de terrain de parcelles cadastrées section C n° 900 et section C N° 901 auprès de M. Mme ANCIAN Renaud sur la commune de St Bonnet de Valclérieux.

La commune de Valherbasse s'est engagée à prendre en charge les dépenses générées par les frais de main de levée sur hypothèque et les rembourser à M. Mme ANCIAN pour un montant de **194,15 €**

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

3/- LOCATION SALLE DE CLASSE DE ST BONNET – montant de la caution

M. Le Maire propose au conseil municipal de fixer une caution pour la location de la salle de classe de St Bonnet car cela n'a pas été indiqué dans la délibération fixant le tarif de location. Par conséquent, il est proposé une caution à 300 €.

La location de la salle de classe est réservée uniquement aux habitants de Valherbasse.

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

4 – TRAVERSE DE MIRIBEL

Monsieur le Maire fait part de l'estimation reçue aujourd'hui des travaux concernant la traverse de Miribel.

Le Conseil municipal demande un financement le plus élevé possible auprès des organismes financeurs :

ÉTAT, DÉPARTEMENT, RÉGION, VRA, FONDS VERT

Calendrier des travaux : 2ème semestre 2025

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

5 – RÉFECTION DES PONTS « FAVEYRON » et « GONNET » sur la commune de MONTRIGAUD : demande de subventions auprès des organismes financeurs

Présentation des 2 devis concernant la réfection des ponts « FAVEYRON » et « GONNET » à Montrigaud ;

Explications de M. P. CHARVAT : Pierres déchaussées. Les gardes corps sont tombés dans la rivière ; Il y a 2 maisons concernées pour « Faveyron »

M. DUC demande s'il y a du passage et limité en tonnage.

Le SIABH va intervenir pour le nettoyage

Explication des devis de l'entreprise TP 2000 d'un montant de 46 436,25 € HT soit 55 723,50 € TTC pour « Faveyron » et 35 669,81 € HT soit 42 803,78 € TTC pour « Gonnet »

M. P. CHARVAT indique qu'il s'agit d'une entreprise conseillée par les services de l'Équipement du Grand-Serre
Le conseil municipal sollicite le DEPARTEMENT dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour mener à bien les travaux.

VOTE : 16 pour, 0 abstention 0 contre

6 - APPROBATION DU DEVIS DE IFM2BAT POUR LA VMC DU LOGEMENT AU 10A CHEMIN DES JEUX DE BOULES

M. P.CHARVAT propose le devis de l'entreprise IFMB2BAT pour la VMC du logement situé au 10 A chemin des jeux de boules à Montrigaud.
Le montant du devis est de 1 488,68 €HT soit 1 786,42 € TTC

M. V. BRET demande si plusieurs entreprises ont été consultées
M. P. CHARVAT explique que tout est compris dans le devis. Cette entreprise a déjà travaillé à la salle des fêtes de Miribel et nous en avons été satisfait.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

7- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDED POUR LA VMC

La commune de Valherbasse sollicite le SDED dans le cadre des économies d'énergie à hauteur de 20 % pour le remplacement de la VMC dont l'opération s'élève à 1 488,68 € HT soit 1 786,42 € TTC

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

8/- VIREMENT DE CREDITS

M. le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour des insuffisances budgétaires de fin d'année.

Un virement de crédits de 200 € doit être effectué pour alimenter l'article 2188 qui correspond à des frais de nettoyage des tombes du cimetière par l'entreprise Guimbaud.
Un virement de crédits de 3 000 € doit également être effectué de l'article 20/2031-168 pour alimenter l'article 21/2188 afin de pouvoir payer en fin d'année les factures de l'entreprise Drapeaux Unic.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

9/- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOS POUR LE POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Proposition de passer une convention de mise à disposition avec le SIVOS pour un agent technique. Par cette convention, le SIVOS mettrait à disposition de la commune de Valherbasse son employé technique pour 8H hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2025
Prolongation de 6 mois de mise à disposition.
La commune de Valherbasse portera ensuite le projet pour la commune et le SIVU.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

10/- PRÉVOYANCE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DU CDG26 POUR MISE EN PLACE AU 01/01/2025

Mme I.BESSON rappelle le projet de délibération pris lors d'un précédent conseil au sujet de la participation prévoyance, envoyée pour avis au CDG26.

La commune avait fixé le montant unitaire mensuel à 10 € par agent.

Étant donné l'avis favorable du CDG26, la participation prévoyance sera mise en place au 1^{er} janvier 2025.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

11/- SIEH : DEMANDE D'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE TERSANNE

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le 2 avril 2024, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse a accepté l'adhésion de la commune de TERSANNE au dit Syndicat.

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

M. B. DUC demande de relancer le service assainissement afin de remédier au bruit sur le tampon en face de chez lui et demande si quelqu'un est passé voir pour la palissade installé sur le chemin communal.

Mme J.JANTON demande le passage plus régulier du ramassage des bennes sur les points d'apports volontaires de la commune de Valherbasse

Il faudrait prévoir un container de plus à Miribel.

M. J. Rolin va en informer le service déchet de Valence Romans Agglo

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

12/- PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES EAU POTABLE, DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT 2023 de VRA

Le conseil prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable, déchets et assainissement 2023 de VRA

VOTE : 16 pour, 0 abstention, 0 contre

13/- ZAENR : DELIBERATION PRECEDENTE A RAPPORTER (10 Juillet 2024) DÉFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Présentation des projets déposés sur Valherbasse pour l'agrivoltaïsme

M. B. DUC ne comprend pas ses projets qui seront visibles de Crépol.

M. R. RODRIGUEZ indique que celui de St Bonnet sera visible également de l'église classée de Miribel,

M. Le Maire propose de rectifier la délibération du 10 juillet 2024

Proposition :

Le solaire photovoltaïques sur bâtiment : AUTORISE sur tous les bâtiments privés et publics du territoire communal.

- pour le solaire photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme : La majorité du conseil émet un avis défavorable sur toutes les surfaces supérieures à 25 m²

Mme J. JANTON : Indique que lors de l'enquête publique il y a eu des réponses concernant l'enquête publique et on ne peut donc pas modifier ce qui a été inscrit sur le registre.

VOTE : 14 pour, 2 abstentions (M. JL.VASSY, Mme M.M. RONGY), 0 contre

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la réunion de la commission urbanisme

Point sur la construction illicite sur la commune historique de Miribel
Une lettre recommandée sera envoyée au propriétaire.

- Enquête publique parc éolien St Clair s/Galaure/Montfalcon

Une enquête publique aura lieu du 6 janvier au 21 février 2025 à la Mairie de St Clair sur Galaure. Deux réunions publiques auront lieu à la salle des fêtes de St Clair le vendredi 17 janvier de 19h à 21h et le 10 février de 9h à 21H

- **Éoliennes de St Antoine** : Nous sommes en attente de la décision du tribunal judiciaire de Valence : décision mise en délibéré à partir du 31 janvier 2025.

- Projet de fresque :

Mme I.BESSON informe que Mme M.M. RONGY et M. J. ROLIN avaient rencontré une professionnelle à St Laurent d'Onay lors du chemin des artistes en octobre dernier. Celle-ci est venue sur place pour voir ce qu'il serait possible de faire sur le mur à l'entrée du village de St Bonnet de Valclérieux, route du Chalon.

Mme I.BESSON indique qu'elle en a discuté avec plusieurs artistes bénévoles de Valherbasse et des communes environnantes, Crépol notamment. Ils doivent venir voir ce qu'il est possible de faire éventuellement.

M. V. BRET propose un appel à projet.

- **Terrain de Valence Romans Habitat** à l'entrée de St Bonnet de Valclérieux, route du Chalon : leur proposer de reprendre le terrain afin de l'aménager, voir faire un parking

M. B.DUC informe qu'il fait parti des logements locatifs

M. JL. VASSY informe que les locataires actuels ne l'utilisent pas

- **Questionnement sur le cimetière de St Bonnet** : 2 places seulement restent disponibles dans le nouveau cimetière. Un arrêté sera pris pour clôturer la procédure de reprise des concessions dans l'ancien cimetière. Une quinzaine de concessions serait à reprendre.

M. B. DUC indique qu'il sera difficile de mettre un cimetière dans le terrain au dessus du mur car risque d'infiltration d'eau et si reprise des concessions, ce terrain ne sert à rien.

- Cimetière de Montrigaud :

M. Le Maire informe que des travaux ont été effectués pour la reprise des concessions. Le déplacement d'engins à l'intérieur du cimetière a endommagé certaines allées.

M. Le Maire propose le déplacement de la croix afin de rendre plus aisée la circulation dans l'allée principale. Il faudra définir également les matériaux à utiliser pour les allées.

Mme J.JANTON propose de terminer éventuellement tous les travaux dans le même cimetière plutôt que de faire des travaux dans 3 cimetières différents.

- Monument aux morts de St Bonnet :

M. Le Maire informe que le monument aux morts de St Bonnet aurait besoin d'un coup de jeune. Prévoir un devis sur 2025 pour la restauration.

Mme I.BESSON propose de demander des subventions.

- **Bulletin municipal** : En cours de distribution avec les colis, bons achat et bons repas sur toute la commune de Valherbasse

- **Livraison des colis 2024** : En cours

- **Vœux 2025** : Les vœux auront lieu le samedi 4 janvier à 17H à l'Espace Haute Herbasse

Points divers :

M. B.DUC à 3 questions :

1ère : Demande pourquoi la convocation papier n'a pas été envoyée . C'est un oubli involontaire

2° : Demande pourquoi les procès verbaux ont été réceptionnés la veille du conseil municipal

3° : Demande pourquoi l'éclairage public de Miribel n'est pas en concordance avec l'éclairage public du village de St Bonnet de Valclérieux (suite information d'un administré de St Bonnet), Des vérifications seront faites et transmises au CM.

Voirie :

- M. Le Maire informe que les travaux de voirie et de dégâts d'orage sont terminés

Le trapèze fait devant chez un particulier au quartier du « Péron » a été pris en charge financièrement par la famille, comme cela a été fait chez un autre administré de Montrigaud.

Convocation du conseil :

Mme J. JANTON : Demande de vérifier le pouvoir derrière la convocation qui n'est pas toujours à la bonne date

- Candidature poste secrétaire général de mairie :

La candidature au poste de secrétaire général de mairie sera officielle début janvier 2025

- Place de taxi à Montrigaud :

- M. V. BRET : Demande que la mairie rachète la place de taxi afin de la louer à quelqu'un d'autre ;

La place est louée à titre gratuit actuellement ;

Mme I. BESSON informe du mail reçu le 18 décembre du Taxi Serre-Barret au sujet d'une demande de changement d'arrêté pour l'autorisation de stationnement n° 1 de Valherbasse.

- Sans domicile fixe :

M. J. ROLIN demande pourquoi la personne qui a été installée dans les vestiaires est encore là alors que ce ne devait être que provisoire.

M. Le Maire informe que la procédure pour loger cette personne est longue car pas de logement pour l'instant.

Mme I. BESSON informe avoir eu un appel de cette personne un dimanche matin pour lui demander de mettre l'eau chaude au vestiaire.

M. J. ROLIN informe du problème du gel de l'eau au stade de foot et des poubelles qui s'entassent.

Séance levée à 21H50